

Unitaire 11

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE CTC

Bimestriel N°89 Avril-Mai 2010 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE
fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr



Tous en grève le 27 mai !

Déposé le 20/05/10

Dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure, le gouvernement annonce le gel des dépenses publiques, les dépenses de fonctionnement devant baisser de 10% en 3 ans dont 5 % dès l'an prochain. Ce véritable plan d'austérité va priver la France d'emplois créateurs de richesses et qui alimentent la sécurité sociale. Il va également priver les salariés des améliorations de salaire nécessaires pour augmenter, ou ne serait-ce que maintenir, leur pouvoir d'achat.

L'appauvrissement des services publics et de la Fonction publique, l'étranglement des budgets sociaux vont de fait renforcer les inégalités sociales. Une fois encore l'éducation, la recherche, la santé et la protection sociale vont être sacrifiées ainsi que les personnels qui assurent ces missions.

Pour la FSU, c'est à l'inverse une politique ambitieuse favorisant la création d'emplois respectueux de l'environnement dans tous les secteurs, qui investisse dans la recherche et l'éducation qui doit être engagée. Une politique qui favorise aussi l'emploi des jeunes.

Le gouvernement doit renoncer dans la Fonction publique à la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et au recours à la précarité. Des mesures urgentes doivent être annoncées pour améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés. D'autres mesures pour l'emploi doivent être créées en contrôlant strictement l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des effets sur l'emploi.

En ce qui concerne les retraites, la FSU reste attachée à l'amélioration du niveau des pensions pour tous les salariés et à la nécessité de corriger les dégradations subies par les fonctionnaires depuis la réforme de 2003 (CPA, avantages familiaux, inégalités homme/femme, baisse du niveau des pensions...).

Alors que le gouvernement s'apprête à rendre prochainement un document d'orientation, la FSU rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause l'âge légal de départ à la retraite, la durée de cotisation ou le calcul du montant des pensions sur les 6 derniers mois. Car cela conduirait inévitablement à dégrader un peu plus le niveau des pensions.

Le gouvernement ne peut plus occulter le nécessaire débat du financement des retraites car ce financement ne doit pas reposer sur les seuls salariés mais mettre à contribution les revenus aujourd'hui exonérés !

Il doit maintenant ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble des questions relatives à l'emploi, aux salaires et aux retraites sans esquiver les revendications portées par l'ensemble des salariés.

Siège social :

FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23

**Directeur de la
Publication**

Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0710 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1- Éditorial.
- 2- CDEN : entre cynisme et forte tension. Formation des Maîtres, un dispositif aberrant.
- 3-RESF : refuser l'inacceptable.
- SNU-Pôle Emploi : soutien aux chômeurs...
- 4-5-6- Retraites : informer, débattre, mobiliser...
- Dernière minute : retraites, le gouvernement confirme...
- 7-8- États Généraux du Service Public.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

**Jeudi 27 mai,
Rassemblements :
Carcassonne :
au Portail des Jacobins à 15 h.
Narbonne :
Devant la Sous-préfecture à 15 h.**

CDEN du 01 Avril : 10 heures entre cynisme et forte tension

Le CDEN a démarré à 14 h 30 pour se terminer à 00 h 30 ! Les représentants de la FSU sont restés jusqu'au bout pour dénoncer une fois de plus la politique destructrice du gouvernement. 10 heures durant lesquelles l'ensemble des représentants des personnels, des élus et des parents d'élèves se sont confrontés au cynisme et à la froideur de l'administration, inapte à entrevoir quoi que ce soit d'autre qu'une logique purement comptable.

Pendant près de 10 heures, représentants du personnel, élus et parents d'élèves, ont subi l'attitude méprisante du secrétaire général de la préfecture dont le comportement scandaleux a suscité un profond émoi chez l'ensemble des protagonistes. Laconique suite aux diverses déclarations préalables : « je ne répondrai pas aux déclarations préalables, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, poursuivez... ». Lorsqu'un représentant du personnel a fait part de ses regrets de ne pas voir Mme le Préfet présente autour d'un sujet si majeur pour le département, le Secrétaire Général objecte contre des propos qu'il juge « désobligeants ».

Lorsque sur le point 1 de l'ordre du jour (la carte scolaire du premier degré) qui allait durer jusqu'à 22h00, les représentants de la FSU demandent la parole pour lire une déclaration spécifique sur ce point, le Secrétaire Général s'oppose purement et simplement à l'expression des représentants, demandant une fois de plus à l'IA de poursuivre !

Devant un tel déni de démocratie, devant un tel mépris des principes fondamentaux de notre République, les représentants de la FSU ont demandé une suspension de séance, première d'une longue série. Si cette suspension a quelques peu adouci les mœurs de notre « hôte » du jour, autant dire que les principes même de la bienséance n'ont pas été respectés.

Intimidation, infantilisation, tous les registres du harcèlement managérial ont été mobilisés.

Dix heures de réunion sans qu'ait été distribué ne serait-ce qu'un verre d'eau ! Voilà comment les plus hauts représentants de l'État

traitent les parents d'élèves, les élus, les représentants du personnel mais également leur propre administration mobilisée pour l'occasion.

Mais malheureusement, le plus grave n'est pas dans le traitement honteux fait aux besogneux qui continueront toujours d'être suspectés d'agir pour d'autres raisons que celle de l'intérêt général. Car durant ces nombreuses heures, jamais l'IA, jamais le Secrétaire Général, ne démontrent d'une approche exclusivement comptable donc froide et injuste, du service public d'éducation.

Déni de réalité et pragmatisme comptable ont fait très bon ménage pendant ce CDEN historique par sa durée et par le mépris ouvertement assumé par les représentants de l'État.

Pour parler des élèves désormais il faudrait utiliser le mot « unité » et compter au dixième près car 21 « unités », ce n'est pas pareil que 20,7 « unités ». Que ces enfants soient non francophones, en très grandes difficultés ou handicapés, cela n'importe pas ; il compte dans l'esprit devenu malade de l'État, comme une simple « unité » !

Face à une telle adversité, les représentants syndicaux de la FSU sont intervenus sur des sujets aussi sensibles que : la scolarisation en maternelle, le niveau d'encadrement en particulier dans les ZEP, la défense de la scolarisation dans le milieu rural, les RASED, le remplacement, les dotations horaires pour les collèges,... Et si, au final, nous n'avons grappillé que quelques révisions de situations très insuffisantes au regard des besoins de notre département, nous avons cependant 10 heures durant battu en brèche la froide et impersonnelle logique comptable de l'administration et nous avons fait vivre la flamme d'une vraie ambition pour le service public d'éducation, pour la réussite de tous nos élèves.

Et comme en écho à nos arguments, raisonnaient très tardivement dans la rue de la préfecture les légitimes revendications des parents mobilisés.

Les représentants de la FSU au CDEN

Snes-FSU : Un dispositif aberrant pour les nouveaux professeurs dès septembre 2010 . Stagiaires, tuteurs et élèves sacrifiés !

Les tuteurs :

Durant les 6 premières semaines de l'année scolaire, le tuteur ne travaille pas avec ses classes. C'est un titulaire remplaçant ou un contractuel qui y enseigne à sa place. Serait-il en vacances? Non, il assiste aux cours de son stagiaire. Le tuteur prendra ses classes à la Toussaint seulement!

Les stagiaires reçus aux concours de recrutement du 2nd degré (Capes, agrégation, Caplp, professeurs d'EPS) auront un horaire de cours complet devant élèves la plus grande partie de l'année au lieu d'un horaire aménagé pour apprendre le métier.

- La rentrée du stagiaire aura lieu le 24 août pour une semaine de formation alors qu'il n'est officiellement fonctionnaire que le 1er septembre.
- Durant les 6 premières semaines de l'année scolaire, il assure un horaire complet dans ses classes en présence de son tuteur, le tuteur étant remplacé dans ses propres classes par un titulaire remplaçant ou un contractuel.
- De la Toussaint au mois de février chaque stagiaire assure seul son service complet.
- En février seulement, le stagiaire reçoit la suite de sa formation pédagogique pendant 5 ou 6 semaines. Le stagiaire est alors remplacé dans ses classes par un étudiant admissible au concours de recrutement mais sans expérience pédagogique.
- Puis, jusqu'à la fin de l'année, le stagiaire se débrouille seul dans ses classes.
- Pour « étoffer le dispositif », le rectorat va demander aux établissements de prévoir une journée dans la semaine des stagiaires afin qu'ils puissent ce jour-là suivre des formations pédagogiques complémentaires!

Les élèves :

Quant aux élèves, 35000 au moins d'entre eux (4 ou 5 classes de 35 élèves en moyenne pour 275 stagiaires dans notre académie) auront au moins 3 professeurs dans l'année avec, pour l'essentiel, un stagiaire et un étudiant.

Casser la formation, c'est dévaloriser le métier d'enseignant, c'est briser l'identité professionnelle des enseignants, c'est à coup sûr se priver d'un moyen de lutter contre l'échec scolaire, c'est mettre en cause la formation de tous les jeunes.
« La formation est un investissement pour l'avenir ».

Pétition en ligne: <http://www.10000voixpourlaformation.org>



Refuser l'acceptable !



Kelly – 22 ans

Le jeudi 09 avril, en Guyane, la Police de l'Air et des Frontières a expulsé à Macapa, Brésil, la jeune Kelly,

brésilienne de 22 ans. Cette jeune femme est en grand danger car elle a un besoin impératif de soins psychiatriques quotidiens. Elle avait déposé une demande de carte de séjour pour maladie. Les médecins qui la suivent attestent que l'interruption de son traitement et de son suivi médical la met en danger. Le Réseau Éducation Sans Frontières se mobilise pour son retour, avec la mère de Kelly dont le bébé est resté en Guyane.

Ardy – 15 ans

En Moselle, un kosovar polyhandicapé de 15 ans, qui vivait clandestinement en France, a été expulsé avec ses parents le 4 mai 2010, alors qu'il était soigné dans un institut spécialisé. Son état demande des soins constants (maladie consécutive à des soins insuffisants pendant son enfance) et un matériel adapté. Cette famille rom qui avait fait une demande d'asile deux fois rejetée attendait la réponse du Tribunal administratif. L'Association des Paralysés de France et RESF ont vigoureusement protesté contre cette expulsion inadmissible et demandent le retour d'Ardy et de sa famille.

Nicolaz – 2 ans et demi

Mardi, à Nancy, la police a expulsé quatre membres d'une même famille. Appartenant à la minorité Yézide de Géorgie et victimes de persécutions, ils ont fui la Géorgie pour la France via la Pologne. Mais le petit Nicolaz était resté chez des amis...Malgré les très vives protestations de la famille, celle-ci a été conduite à Lyon, puis embarquée -menottée dans un vol spécial à Varsovie ! Ce sont les autorités polonaises qui devant cette situation rocambolesque, ont renvoyé la famille à Lyon moins d'une heure après.

Ces quelques exemples récents nous montrent à quoi conduisent les quotas d'expulsions de la politique d'immigration de ce gouvernement.

Nous sommes donc toujours mobilisé-e-s avec le Réseau Éducation Sans Frontières de l'Aude. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection.

Rassemblement : Portail des jacobins à Carcassonne, les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois.

Contact : resf11@free.fr

SNU Pôle Emploi : soutien aux chômeurs en lutte...

Les chômeurs et précaires en grève occupent la plateforme du 39-49 à Noisy-le Grand.

Le SNU s'oppose depuis sa création à la philosophie du 39-49 qui, mis en place pour restreindre les effectifs, a également pour effet (et pour objectif inavoué) de **mettre les demandeurs d'emploi à distance** et de les empêcher de rencontrer les conseillers.

Nos collègues qui travaillent sur cette plateforme, dans des conditions de travail pénibles, sont principalement des salariés précaires, recrutés en CDD. **Nous réclamons leur cédésation, et leur intégration immédiate au réseau de Pôle-emploi.**

Le 39-49 est un lieu emblématique de la « rationalisation » du service public pour l'emploi, et de la conception industrielle et inhumaine de sa transformation.

Nous soutenons la lutte des chômeurs qui demandent au service public de l'emploi d'être un lieu qui les informe sur leurs droits, leur permette de les faire valoir, et qui les soutiennent dans leur recherche d'emploi et dans l'épreuve qu'est le chômage.

Paris le 12 mai 2010

Retraites : Informer, débattre, mobiliser...

Le président de la République a réaffirmé vouloir faire une réforme des retraites « aussi bien pour le public que pour le privé, de façon juste, y compris pour les fonctionnaires ».

Or, la dernière réforme de 2003 s'est traduite par un allongement de la durée de cotisation et une baisse du niveau des pensions, avec de fortes inégalités, notamment au détriment des femmes.

Aujourd'hui, alors que se profile le risque de nouvelles régressions (recul de l'âge légal de départ, allongement de la durée de cotisation et, pour les fonctionnaires, des menaces sur le calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois), la FSU s'engage résolument dans une grande campagne de débat et de mobilisation, afin de ne pas se laisser piéger ni par un calendrier ni dans un cadre contraint par des paramètres décidés à l'avance.

Oui, il est possible de faire autrement que de retarder l'âge de départ à la retraite ou de dégrader le niveau des pensions.

La FSU conteste les arguments du gouvernement sur les déficits publics. Quand il s'est agi de sauver les banques à coup de milliards d'Euros, l'État n'a pas lésiné pour trouver les fonds. C'est donc bien à des choix politiques que nous avons à faire.

Pour la FSU, la question du financement des retraites se pose. Mais pour en parler sérieusement,

il est indispensable de traiter de la situation de l'emploi, celui des jeunes comme celui des seniors, de la question des salaires et donc de la nécessité de rééquilibrer le partage des richesses en faveur des salariés. Question éminemment politique, quand on sait que le premier signe donné par N. SARKOZY après son élection de 2007 a été celui de la loi TEPA, du bouclier fiscal en faveur des nantis.

Non, les salariés, chômeurs, retraités ne doivent pas payer la crise une deuxième fois, par une réforme des retraites justifiée par des déficits publics dus à la crise et à une politique d'exonération fiscale et de cotisation qui ne profite qu'aux riches. Oui, l'augmentation de la productivité doit profiter aux salaires et aux retraites. Oui, il est possible de consacrer une part plus importante des richesses au financement des retraites.



La FSU continuera de défendre ses revendications afin de garantir le départ à 60 ans sans décote et une retraite à taux plein. Elle s'opposera

à tout alignement des régimes de retraite qui conduirait à une baisse des pensions et des retraites pour tous.

Il est urgent de se mobiliser dès maintenant, pour la défense et l'amélioration du Code des pensions et pour porter, avec l'ensemble des salariés, des propositions offensives qui garantissent la parité du niveau de vie entre actifs et retraités.

Effets des réformes de 2003...

* De 2002 à 2007, le taux de pension a baissé de 1,5 % dans la Fonction Publique. En 2008, 46,7 % des fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale voient leur pension liquidée au niveau minimum garanti. Ils sont 1,4 % dans la Fonction Publique d'État. La réforme de l'IRCANTEC* abaisse de 36 % le taux de rendement : pour le même droit à retraite, un point coûtant 2,896 € en 2008 coûtera 4,514 € en 2017.

* Les bonifications reculent : le pourcentage de femmes bénéficiant d'une bonification pour enfant régresse de 88 à 73,1 % de 2003 à 2006. La durée moyenne des bonifications n'est plus que de 7,6 trimestres pour 8,7 en 2003.

* Pour les salariés n'ayant pas validé la durée requise, c'est la double peine : la pension est minorée par une décote de 5 % par an, calculée sur le nombre de trimestres manquants ou en fonction de l'écart entre l'âge de départ et 65 ans pour 2020 dans la Fonction Publique.

* Au régime général, la décote s'applique majoritairement aux femmes, moins qualifiées, avec des carrières incomplètes, en moins bonne santé et souvent au chômage.

* Au ministère de l'éducation nationale par exemple, le taux de pension des femmes est inférieur de 3,9 points à celui des hommes. Les femmes sont un peu plus touchées par la décote : 19,2 % contre 18,7 % pour les hommes...

* Les entrées en nouvelle CPA (Cessation Progressive d'Activité), moins accessible et moins attractive, ont chuté de 84 % chez les fonctionnaires entre 2003 et 2007. La CPA permettait un aménagement de fin de carrière et surtout le recrutement d'une ou d'un jeune collègue.

* *Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.*

La FSU

propose...

La FSU défend des objectifs pour tous : ceux d'une retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % du dernier traitement pour 37 années et demi.

Des régimes différents...

Avant les réformes BALLADUR et FILLON, des régimes aux règles différentes assuraient des droits comparables. Ainsi pour les générations nées en 1930, le taux de remplacement moyen pour une carrière complète, c'est à dire le rapport entre la pension nette et le dernier salaire net, variait dans le privé de 59 à 100 % (moyenne 84 %) et dans le public de 69 à 80 % (moyenne 77 %). Le salaire de référence du régime général était calculé sur les 10 meilleures années, celui de la FP sur les 6 derniers mois. Ces réformes vont considérablement dégrader la situation : selon l'IRES* et la CGT, un salarié du régime général né en 1985 et cessant son activité à 60 ans, aurait un taux de remplacement de 47 % et un fonctionnaire de 54 %. Référence : 25 meilleures années dans le premier cas et six derniers mois dans le second.

Au nom de l'équité, F. FILLON pointe les six derniers mois dans la FP. Que cachent ses propos ? Une diminution probable du taux maximum de la pension au profit du développement de la retraite additionnelle, premier fonds de pension public par capitalisation en France. Dans tous les cas, la volonté est de dégrader les pensions de tous.

La FSU propose...

**Exigeons le retour à une CPA attractive, plus accessible et mieux rémunérée. Autour d'un âge de départ à 60 ans :
*Aménagement des fins de carrière.
*Maintien des services actifs.
*Nouvelles possibilités de départ anticipé sous conditions d'âge, de santé, de pénibilité...**

Travailler plus longtemps ?

Travailler plus longtemps est le faux argument pour faire baisser les pensions. C'est inégalitaire :

* Par rapport au travail : au nom de quoi une carrière difficile ou des conditions de travail pénibles devraient-elles entraîner une retraite plus faible ?

* Par rapport à l'emploi : six salariés sur dix ne sont plus en emploi à 60 ans. Dans le même temps, en pleine montée du chômage, les jeunes cherchent désespérément un emploi.

* Parce que ceux qui ont un patrimoine ont le choix et que les autres ne l'ont pas.

Mais en réalité, l'emploi est concentré sur une seule génération, celle des 30-40 ans ! Et si on validait les années d'études et s'attaquait aux galères dont sont victimes les jeunes face à l'emploi ? Si on agissait pour que le travail soit vivable pour tous et que les fins de carrière jusqu'à 60 ans soient aménagées ?

On nous propose de compenser la baisse des retraites par un cumul emploi-retraite. Et si on réfléchissait à une autre distribution du travail et de l'activité entre les âges, dans la perspective de l'émancipation humaine et non comme une punition et un asservissement ?

La FSU propose...

La FSU revendique une allocation d'autonomie pour la jeunesse. L'objectif est de créer des dispositifs leur garantissant la continuité de leurs droits, quelle que soit la situation effective des personnes. La FSU exige la validation de périodes d'études et de précarité...

Les jeunes et la retraite...

« De toute façon, je n'aurai pas de retraite... »

Dans la bataille idéologique qui se joue, les sondages sont utilisés comme support à un clivage générationnel. Les jeunes seraient la génération sacrifiée, les retraités la génération favorisée. Nés dans les décennies du chômage de masse, les jeunes entrent de plus en plus nombreux dans le marché du travail par la précarité. Repousser l'âge de départ à la retraite c'est retarder encore l'accès à un emploi stable pour les jeunes. C'est créer une injustice supplémentaire.

Les générations nées dans les années 50, en entrant dans la vie active, savaient quand elles partiraient à la retraite et avec quel niveau de pension. Les réformes BALLADUR puis FILLON ont créé de l'instabilité autour de ces repères, sabordant l'idée qu'une retraite décente pour tous est possible. Le matraquage idéologique autour de la dette laissée aux générations futures favorise l'idée que la retraite n'est plus une construction sociale collective, reposant sur les solidarités professionnelles et intergénérationnelles. La crise financière de 2008 a montré les limites de ce discours néo-libéral : les fonds de pension ont perdu un quart de leur valeur dans les pays de l'OCDE jetant sur la paille des millions de retraités.

La FSU propose...

La FSU exige pour les femmes le rétablissement des bonifications pour chaque enfant et des droits nouveaux pour ceux ayant élevé seuls leurs enfants. Elle demande la prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris pour élever ses enfants avant 2004...

Inégalités Hommes/Femmes...

Subies tout au long de la vie professionnelle, elles ont des incidences fortes sur le montant des pensions. Le montant moyen des pensions des femmes est de 38 % inférieur à celui des hommes (1598 € / hommes, 990 € / femmes), 33% des femmes retraitées ont moins de 700 € par mois. Les femmes, aux carrières souvent plus courtes, qui majoritairement subissent temps partiels, contrats précaires..., sont doublement pénalisées par les réformes de 1993 et 2003.

Pour les mères, les dernières réformes et les projets annoncés sont particulièrement pénalisants. Dans la Fonction publique, la loi de 2003 a modifié de manière très restrictive, et rétroactive, les conditions de droit à bonifications, faisant perdre ceux-ci à de nombreuses femmes ; le départ anticipé pour les mères fonctionnaires de 3 enfants est lui aussi fragilisé par les réformes successives.

Dans le régime général, des menaces aussi : les 8 trimestres de bonification sont préservés grâce aux mobilisations, mais, à partir de 2010, seuls 4 sont réservés aux mères.

Les « avantages familiaux et conjugaux » sont donc aujourd'hui encore des mécanismes indispensables de compensation de ces inégalités.

La FSU propose...

Pour la FSU, le financement des retraites dépend des politiques de formation, d'emploi, de recherche, d'innovation... Il faut revoir notre système fiscal, repenser les transferts de solidarité. Il faut que les revenus du travail retrouvent un juste niveau dans le partage des richesses...

L'élargissement des cotisations à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines permettrait d'introduire plus de solidarité dans le financement des retraites...

Financer les retraites, c'est possible !

Les réformes de 1993 et de 2003 avaient mis en avant des scénarios « catastrophe » pour faire accepter par les salariés une logique de régression. Le choc démographique notamment, rendait inéluctable l'allongement de la durée d'activité.

Pour le gouvernement et le MEDEF, il n'y a pas d'autre choix que de retarder l'âge de départ et d'allonger la durée de cotisation, alors que les entreprises mettent au placard leurs salariés « âgés ». Au moment d'accéder à la retraite à 60 ans, 60 % des salariés du régime général ne sont plus en emploi. L'accroissement du nombre de personnes âgées suppose que l'on consacre aux retraites une part plus importante des richesses. A partir des projections du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pour 2040, avec l'hypothèse d'un taux de fécondité de deux enfants par femme et un taux de croissance modéré, il faudrait augmenter tous les ans de 0,375 % le taux des cotisations sociales pour équilibrer le système des retraites par répartition. C'est tout à fait réaliste !

La retraite par Fonds de Pension ? Non merci !

Dernière minute

Retraites : le gouvernement confirme ses orientations !

Le gouvernement vient d'adresser aux syndicats et au patronat son « Document d'orientation sur la réforme des retraites ». Derrière un habillage qui se veut rassurant sur le maintien du régime par répartition, il manœuvre pour contenir une mobilisation qui s'amplifie mais confirme en réalité ses orientations dangereuses pour le niveau des pensions. Ainsi, il affirme vouloir « écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage ». Mais il se situe dans la droite ligne des réformes précédentes qui ont déjà eu cette conséquence. Il préconise en effet de travailler plus longtemps, avec 2 leviers possibles le recul de l'âge légal de la retraite, ou /et l'augmentation de la durée de cotisation.

Pour faire passer de nouvelles régressions, le gouvernement réutilise le catastrophisme démographique alors que le COR a mis en évidence la responsabilité de la crise dans l'aggravation des déficits (2,2 milliards en 2006, 10 milliards en 2008, plus de 32 milliards pour 2010).

Il s'agit donc de prendre prétexte de déficits en grande partie conjoncturels et dont les salariés ne sont pas responsables pour avancer vers des régressions durables. Le gouvernement refuse de prendre en compte les demandes fortes du mouvement syndical de trouver de nouveaux financements. Seule concession annoncée : une contribution financière spécifique sur les hauts revenus et les revenus du capital. Elle montre que notre ar-

gumentation sur les financements n'a pu être complètement balayée dans un contexte d'injustices sociales et fiscales majeures, mais cette mesure, qui pourrait n'être que symbolique, doit ouvrir la voie à une vraie taxation des revenus financiers. Le gouvernement se soumet en réalité au veto du Medef en occultant le fait que l'accroissement de la productivité est générateur de richesse ; il s'interdit ainsi de la traduire par une augmentation des cotisations. Ce faisant il ferme toutes les portes qui ne seraient pas celles du travailler plus longtemps. En allongeant la durée d'activité exigée, il maintient dans l'emploi les salariés les plus âgés en laissant les jeunes à la porte du marché du travail. Toutes les orientations, bien que prudemment rédigées, présagent des dégradations pour les fonctionnaires comme pour les salariés du privé.

Pour la FSU, ces orientations régressives mettent en danger le système par répartition ; le gouvernement croit d'ailleurs si peu à son argumentation qu'il tient à se préoccuper de l'épargne individuelle ! Elles programment l'aggravation de la baisse des pensions.

La FSU appelle les personnels de la fonction publique, les salariés et les retraités à se mobiliser massivement dans les semaines à venir et en particulier lors de la journée de grève et de manifestations du 27 mai prochain.



Pour des États Généraux du Service Public

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé... La votation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer à la fois le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyenNEs/usagerEs, personnels et éluEs. La résistance est indispensable, mais nous ne pouvons nous contenter de défendre un existant que nous voulons transformer, ni nous résigner à le faire dans le cadre d'un choix de société par nature antagonique à l'essence du Service Public. Il nous faut re-

prendre l'offensive idéologique sur le terrain du Service Public (et pas seulement de tel ou tel SP).

Les politiques néolibérales viennent d'exploser dans une crise économique, sociale et environnementale qui confirme à la fois leur inefficacité, leur coût et l'injustice qu'elles produisent. Nous sommes convaincus que notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en oeuvre de services publics à tous niveaux : local, national, international, mondial.

Le XXI^e siècle peut et doit être l'«âge d'or» du service public. En raison de son expérience et de son histoire, la contribution de notre pays pourrait être essentielle dans cet avènement.

Nous proposons donc de nous appuyer sur les mobilisations existantes, et qui gardent leur dynamique propre, les aspirations citoyennes, les comités existants pour ouvrir un débat très large

POUR des services publics et une fonction publique du 21^{ème} siècle efficaces et démocratiques.

Avenir des services publics : ouvrir le débat

1 - Quels champs des services publics à quel niveau ?

Quels sont les biens communs dont nous estimons qu'ils justifient un service public ? À quels niveaux ? Quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général ? Déconcentration et/ou décentralisation ? Face au désengagement de l'État, au sabotage des services publics nationaux, certains théorisent une régionalisation dans le cadre d'une Europe des régions ? Quel impact de la réforme projetée des Collectivités Territoriales, de la RGPP et de la Réorganisation territoriale de l'état ? Il nous faudra poser le problème des régions, de l'État et de l'Europe. Quel rôle des SP sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur les questions environnementales dans l'objectif d'un développement soutenable ? Le service public face à la concurrence ?

2 - Quelle démocratie ?

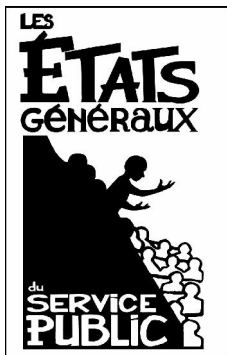
Comment associer, au-delà d'un referendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des SP ? La proximité géographique peut-elle faciliter cette gestion démocratique ? Cela renvoie aussi à une question plus générale de démocratisation de la société, du travail. Cette question soulève aussi celle de l'évaluation des politiques publiques, des services.

3 - Quels financements ?

On sait que depuis 20 ans il est de bon ton de promettre des baisses d'impôts. On voit aujourd'hui les débats autour de la fiscalité locale, de la fiscalité environnementale. On sait aussi que le résultat est non seulement un affaiblissement des moyens de l'État et des Collectivités Territoriales, mais aussi que la fiscalité est de plus en plus injuste. La caricature finale étant la loi TEPA. Il ne peut y avoir de SP, de politiques publiques, sans péréquations, égalité des tarifs, donc sans réforme profonde de la fiscalité s'appuyant notamment sur un véritable impôt progressif. Quelle part de financement des services réserver aux collectivités publiques et quelle part à l'usagerE ? Quelle autonomie pour les services publics vis-à-vis de la collectivité publique ?

4 - Quel(le)s agents ?

Si l'on considère que le service public s'adresse à des usagerEs et non à des clientEs, si l'on considère que l'agent public met en oeuvre l'intérêt général alors le statut de la fonction publique n'est-il pas une pré-condition ? Quelle gestion ? Quelle formation ? Quels recrutements ? Quels niveaux de salaires ?



Dans le cadre de l'appel national pour la constitution d'États Généraux du Service Public, un Comité audois s'est créé le 6 mai à Carcassonne.

Dans le département de l'Aude, deux réunions pour la constitution d'un comité audois des États Généraux des Services Publics se sont tenues le 28 avril et le 6 mai et la prochaine aura lieu le 20 mai à Carcassonne. Le comité a tenu une conférence de presse le samedi 15 mai et lance l'appel départemental ci-dessous.

Le service public est le principal vecteur de solidarité. Il permet la redistribution d'une partie des richesses à toute la population, facteur de justice sociale.

La votation citoyenne contre la Privatisation de la Poste a démontré l'attachement des Français à la conservation de cet acquis historique. Le Service Public ne doit pas répondre à des critères de rentabilité marchande.

Il est un des piliers qui fondent la cohésion de notre société républicaine (égalité et solidarité). Il doit permettre, dans un département rural comme le nôtre, d'assurer aux populations l'accès à des services publics de proximité de qualité : santé, éducation, énergie, eau, communications, transports, bureaux de Poste...

La conception française du service public est une contribution essentielle à promouvoir au niveau européen ; c'est elle qui nous a préservés des pires méfaits de la crise. C'est le Service public qui maintient du lien social dans notre département, alors que l'agriculture, l'industrie et les commerces de proximité connaissent les pires difficultés.

Les attaques des marchés financiers contre les pays aux économies fragilisées par la crise comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie aujourd'hui, et demain d'autres pays européens, dont le Royaume-Uni et la France, visent essentiellement à la destruction de ces services publics pour les soumettre aux lois du Marché. Ce sont ces politiques capitalistes qui ont conduit à la crise économique, sociale et environnementale actuelle, confirmant ainsi leur inefficacité, leur coût et l'injustice qu'elles produisent.

Les « réformes » engagées deviennent une menace pour la pérennité du service public : RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale et de l'État), privatisations, suppressions massives d'emploi, réforme des collectivités territoriales en sont autant de déclinaisons liées entre elles !

C'est pourquoi nous, citoyens, syndicats, associations, partis politiques, élus ... ACC11 (Convergence Communiste), Association Départementale des Élus Communistes et Républicains (ADECR), ATTAC, Collectif des Services Publics de l'eau Rhône-Méditerranée, Collectif de défense de l'hôpital de Castelnaudary, Comité de Défense des Services Publics de Castelnaudary, Collectif 11 pour les Droits des Femmes (C11DF), Confédération Paysanne, FASE, FSU, LDH, Les Verts Aude, NPA, PCF, Parti de Gauche, Parti Socialiste, Solidaires et SUD-Éducation, UGFF-CGT,

**Invitons les audoises et les audois à participer
aux Assises locales/ départementales
qui se tiendront leà**

Une démarche...

Pour lancer le débat et organiser la mobilisation citoyenne générale autour de cette question primordiale : le Service Public,

Un Comité National pour des États Généraux du Service Public (composé pour l'instant d'une trentaine d'organisations politiques, syndicales, associatives), s'est constitué afin d'initier une démarche de débats et d'initiatives :

- Pour résister à l'attaque frontale contre les services publics, mais aussi pour imaginer les services publics et la fonction publique du XXI^e siècle, efficaces et démocratiques.

- Passer de la défense à l'offensive en s'appuyant sur les mobilisations existantes.

- Pour reprendre l'offensive idéologique sur le terrain face aux politiques néo-libérales.

un calendrier...

Ce gros effort d'élaboration, conceptuelle et concrète pour clarifier les idées afin de mener à bien cette contre-offensive, est un processus inscrit dans un calendrier pour faire de 2010 une année de débats et de mobilisations !

Avril-Mai 2010

Partout des « Rencontres pour le Service Public » à engager au niveau local, départemental ou/et régional, avec l'objectif de lever une problématique commune à partir et au-delà des points sectoriels, de cerner les questions afin d'amorcer des réponses. De contribuer au débat national.

Samedi 5 juin sur Paris

Une rencontre nationale des représentants de tous les comités locaux pour faire la synthèse des questions et des propositions issues de ces rencontres et dessiner le socle des États généraux nationaux. Décider quant à la pétition nationale, son contenu. Préparer les États généraux. Décider de la manifestation nationale.

Entre mi-septembre et mi-octobre

Tenue des « États généraux du Service public » sur 2 jours (fin de semaine) dans une structure permettant accueil et hébergement. Travail à partir des travaux locaux, de chercheurs, des contributions des organisations du comité national.

Fin 2010

Dans la foulée des États généraux, une manifestation nationale pour le Service Public est envisagée pour populariser et porter ses engagements.